

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 17 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Agen

NOR : JUSB1835409S

Le premier président de la cour d'appel d'Agen,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Agen en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen :

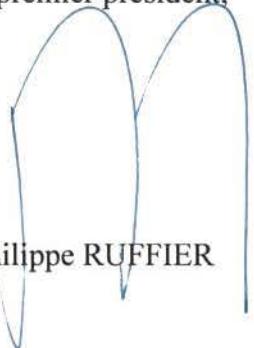
ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa SJ	ROCHEFORT Vincent	AKERKAR-BEAULIEU Magali

SDGF-FO	LOBET Anthony	PRADEL Elodie
CFDT INTERCO	HALAT Mathias	LAVAL Marie-France
CGT	SERRANO Julie	GARAFAN Mireille

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Agen, le 17 décembre 2018.

Le premier président,

Philippe RUFFIER